



FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Conseil d'administration – Soixante-huitième session

Rome, 8-9 décembre 1999

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR UN PROJET DE

DON D'ASSISTANCE TECHNIQUE

EN FAVEUR DE LA

COMMUNAUTÉ DU DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE AUSTRALE (SADC)

À L'APPUI DE LA

**CENTRALE MULTIDONATEURS POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LE
DÉVELOPPEMENT RURAL**



TABLE DES MATIÈRES

I.	GÉNÉRALITÉS	1
II.	JUSTIFICATION ET PERTINENCE POUR LE FIDA	2
III.	LE PROGRAMME PROPOSÉ	3
IV.	RÉSULTATS ET AVANTAGES PRÉVUS	4
V.	DISPOSITIF D'EXÉCUTION	4
VI.	COÛTS ET FINANCEMENT ESTIMATIFS DU PROGRAMME	4
VII.	RECOMMANDATION	6

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT DU FIDA
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR UN PROJET DE
DON D'ASSISTANCE TECHNIQUE EN FAVEUR DE LA
COMMUNAUTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE AUSTRALE (SADC)
À L'APPUI DE LA
CENTRALE MULTIDONATEURS POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LE
DÉVELOPPEMENT RURAL

J'ai l'honneur de présenter le Rapport et recommandation ci-après concernant une proposition de don d'assistance technique, d'un montant de 900 000 USD sur une période de trois ans, à la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) pour financer la Centrale multidonateurs pour la sécurité alimentaire et le développement rural.

I. GÉNÉRALITÉS

Développement et pauvreté en milieu rural dans les pays de la SADC

1. Malgré la diversité des résultats des réformes économiques et des taux de croissance, les pays membres de la SADC sont confrontés à des problèmes de développement rural très similaires. Environ 70% de la population de la sous-région vit en milieu rural et, dans la majorité des économies des pays membres, le secteur agricole est prédominant - la part de l'agriculture dans le produit intérieur brut est supérieure à 16% dans presque la moitié des pays de la Communauté. Le secteur agricole fournit une proportion substantielle des exportations régionales et emploie en moyenne, estime-t-on, 70% de la population rurale. Il fournit également les matières premières nécessaires au secteur agro-alimentaire en expansion.

2. Dans de nombreux pays de la SADC, la pauvreté est encore largement répandue et les moyens institutionnels et les ressources humaines sont limités. La productivité de la base de ressources naturelles diminue rapidement dans certains pays en raison d'une mise en valeur insuffisante des ressources et de la médiocrité des pratiques culturales. Dans les pays de la SADC, la sécurité alimentaire est non seulement précaire mais s'est détériorée ces dernières années. Dans une large mesure, les stratégies adoptées par les États membres pour stimuler la croissance et faire reculer la pauvreté ont été "prorurales" mais la mise en oeuvre de ces programmes s'est vue compromise par le manque de moyens permettant de résoudre efficacement les problèmes complexes existants, qu'ils soient anciens ou nouveaux.

3. Pour diverses raisons, l'assistance fournie précédemment par les donateurs n'a pas donné les résultats escomptés ni eu les retombées prévues sur la productivité agricole, les revenus ruraux et la sécurité alimentaire de la région. La diminution de l'aide extérieure au développement ces dernières années a également porté au secteur rural un coup disproportionné. La persistance de la faim et de la malnutrition dans les pays de la SADC, en dépit des efforts mis en oeuvre à l'échelle régionale et à celle des gouvernements nationaux, plaide fortement en faveur d'un partenariat entre de multiples donateurs pour le développement agricole et rural de la région de la SADC, dans le cadre d'une Centrale multidonateurs pour la sécurité alimentaire et le développement rural (la Centrale).

Cette centrale est un dispositif supplémentaire permettant de financer des services d'appui technique de haut niveau, à savoir des experts locaux et internationaux, en vue d'un développement rural durable fondé sur les priorités et les stratégies de développement définies par les pays.

Cadre institutionnel

4. La Déclaration et le Traité instituant la SADC, qui a remplacé la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe, ont été signés le 17 août 1992 lors du Sommet des chefs d'État et de gouvernement tenu à Windhoek, en Namibie.

5. À l'heure actuelle, la SADC a 14 membres, dont chacun est chargé de la coordination d'un secteur donné pour le compte de la Communauté¹. La direction est assurée par un président et un vice-président, alors que le fonctionnement au quotidien incombe à un secrétariat établi à Gaborone (Botswana). Les ministres de chacun des États membres de la SADC constituent le Conseil des ministres, dont l'une des tâches importantes est de décider des secteurs de coopération tant entre les États membres de la communauté qu'entre celle-ci et ses partenaires donateurs extérieurs. À cette fin, chaque État membre se voit attribuer la responsabilité d'un secteur donné. Lorsque la responsabilité d'un secteur a été attribuée à un pays en particulier, le ministre chargé de ce secteur dans le pays concerné préside alors le Comité sectoriel des ministres. Tous les comités sectoriels rendent compte de leurs travaux au Conseil des ministres. La responsabilité du secteur agricole ayant été confiée au Zimbabwe, l'Unité chargée du développement du secteur de l'alimentation, de l'agriculture et des ressources naturelles sise à Harare assure la coordination de toutes les questions relevant de ce secteur.

II. JUSTIFICATION ET PERTINENCE POUR LE FIDA

6. Dans la région de la SADC, l'aide au développement rural s'inscrit de plus en plus dans le cadre des programmes mis en œuvre par les gouvernements pour mobiliser le soutien de coalitions de donateurs bilatéraux et multilatéraux. La stratégie du FIDA dans cette région donne la priorité à la programmation et au financement conjoints afin de mettre davantage l'accent sur la lutte contre la pauvreté en renforçant le pouvoir économique des ruraux et de contribuer efficacement à la diffusion des connaissances. Un tel dispositif nécessite l'existence de moyens importants d'élaboration de mesures et de programmes à l'échelle tant régionale que nationale, et permet une coordination des donateurs en aval, au stade de l'exécution des programmes. Dans ce contexte, la Centrale proposée est pour les États membres de la SADC et pour leurs partenaires internationaux de développement un nouvel outil stratégique leur permettant de s'attaquer aux problèmes de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire (y compris les préoccupations prioritaires du FIDA: gestion de l'eau et financement rural) d'une manière plus globale et plus durable. Les principes directeurs de ce partenariat entre divers donateurs seront: une vocation régionale/multisectorielle; la maîtrise du dispositif par la SADC; l'autonomie et la flexibilité; et la mise en commun des ressources et des connaissances. La conception de la Centrale tire considérablement parti de l'expérience acquise dans le cadre de l'Unité régionale d'assistance technique en Amérique centrale, qui a bénéficié de l'aide conjointe de plusieurs donateurs (y compris le FIDA).

¹ Les États membres de la SADC sont l'Afrique du Sud, l'Angola, le Botswana, la République démocratique du Congo, le Lesotho, le Malawi, Maurice, le Mozambique, la Namibie, les Seychelles, le Swaziland, la République-Unie de Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe. Le siège de la SADC est situé à Gaborone (Botswana) et l'Unité chargée du développement du secteur de l'alimentation, de l'agriculture et des ressources naturelles est sise à Harare (Zimbabwe).

III. LE PROGRAMME PROPOSÉ

7. La Centrale a pour objectif principal de fournir un appui technique en temps opportun en ce qui concerne l'élaboration, l'exécution et le suivi des programmes conjointement définis et soutenus par la SADC et par les donateurs dans le secteur de l'alimentation, de l'agriculture et des ressources naturelles des pays membres de la SADC. La Centrale de Harare mettra en particulier l'accent sur:

- a) **La formulation de stratégies rurales:** aider activement et dans les meilleurs délais les États membres à préparer et à préciser leurs stratégies et politiques de développement rural en vue de stimuler la croissance, de lutter contre la pauvreté et d'améliorer la sécurité alimentaire.
- b) **La préparation des projets:** aider les États membres de la SADC à préparer leurs projets nationaux ainsi que les projets et programmes financés par les donateurs dans les États membres.
- c) **L'appui à l'exécution:** fournir un appui crucial en matière d'exécution aux ministères et organismes nationaux, y compris en ce qui concerne le suivi de l'exécution.
- d) **Le renforcement des capacités:** appuyer les activités de renforcement des capacités mises en oeuvre par les États membres dans divers secteurs, par le biais du détachement de personnel, de stages, d'ateliers, de séminaires et de conférences. La Centrale sera également un centre sous-régional d'excellence en matière de renforcement des capacités grâce à diverses activités, notamment des stages à l'intention des fonctionnaires des ministères chargés du développement rural.
- e) **La constitution de réseaux:** outre la promotion de partenariat et de collaboration à l'échelle régionale pour le développement rural, la Centrale servira de plate-forme pour la constitution de réseaux entre les divers organismes d'aide bilatérale et multilatérale afin d'avoir, étant donné le peu de moyen dont disposent les États membres, un effet mobilisateur et démultiplicateur des ressources et de l'assistance technique.

8. La création de la Centrale est envisagée à titre d'activité pilote sur trois ans. L'objectif principal de cette phase expérimentale est de démarrer des activités de petite envergure, et de les développer progressivement en fonction de l'expérience. Dans cette optique, l'Unité de la SADC chargée du développement de l'alimentation, de l'agriculture et des ressources naturelles mettra progressivement en oeuvre les diverses fonctions de la Centrale, y compris l'affectation du personnel des donateurs, la création d'antennes nationales de coordination (structure en étoile) et le choix des activités principales. Vers la fin de la phase expérimentale, une évaluation conjointe sera effectuée par la SADC et les donateurs participants pour orienter l'exécution future. Cette évaluation, à laquelle participera le Bureau de l'évaluation et des études du FIDA, mettra l'accent sur la contribution concrète que peut raisonnablement apporter la Centrale au cours de la première phase: stratégies et programmes de développement rural davantage et explicitement axés sur la lutte contre la pauvreté et sur l'amélioration de la sécurité alimentaire; meilleure coordination de l'aide fournie par les donateurs pour le développement rural; et mesures plus efficaces et prises en temps voulu pour résoudre les problèmes qui se posent de manière systématique en matière d'exécution des programmes.

9. La Centrale fonctionnera dans le cadre juridique de la SADC. Sa direction devra rendre des comptes au comité conjoint de la SADC (Unité chargée du développement du secteur de l'alimentation, de l'agriculture et des ressources naturelles) et des donateurs participants – le Comité de pilotage. Ce dernier définira les grandes orientations et les principes opérationnels, supervisera



l'exécution des programmes et garantira que les priorités de développement rural définies par le Comité des ministres de l'alimentation, de l'agriculture et des ressources naturelles et par les secrétaires permanents sont bien suivies.

10. Le programme de travail de la Centrale regroupera les priorités de développement rural recensées dans chaque pays de la SADC. Chaque programme de travail national représentera un contrat-cadre unique à l'échelle de chaque pays, qui définira clairement les activités pour lesquelles le pays concerné demandera l'appui de la Centrale. Tous ces contrats-cadre seront fusionnés pour constituer le programme-cadre de la Centrale, qui sera alors entériné par le Comité de pilotage.

11. La direction de la Centrale préparera des rapports annuels et d'autres rapports sur la progression du travail à l'intention du Comité de pilotage. Elle préparera également des rapports de situation et des mises à jour des programmes particuliers financés par les donateurs et exécutés par la Centrale ou par l'une ou plusieurs de ses antennes. Un commissaire aux comptes indépendant effectuera une vérification annuelle des activités financières de la Centrale et de toutes ses antennes.

IV. RÉSULTATS ET AVANTAGES PRÉVUS

12. Les avantages quantifiables seront notamment les stratégies et politiques de développement rural élaborées avec le soutien et les apports concertés de donateurs multiples, l'amélioration de la conception des produits et la diminution des risques grâce au suivi étroit, ainsi que la prestation de conseils techniques dans les délais voulus. Ces avantages devront être mesurés du point de vue de leur impact sur le développement, sur la réduction de la pauvreté et sur l'amélioration de la qualité de la vie en milieu rural dans les pays de la SADC. Enfin, l'amélioration de la coordination entre les donateurs entraînera une meilleure utilisation des ressources limitées, améliorera la qualité des produits et des services, et renforcera les capacités de l'Afrique dans les secteurs tant public que privé.

V. DISPOSITIF D'EXÉCUTION

13. Un directeur dirigera cette structure en étoile avec l'appui d'un agent administratif à plein temps. Les effectifs de la Centrale seront déterminés en fonction des priorités de développement rural arrêtées par le Comité des ministres de l'alimentation, de l'agriculture et des ressources naturelles, par l'Unité chargée du développement de ce secteur et par la Centrale. Une fois le programme de travail initial mis sur pied, les programmes ultérieurs seront arrêtés grâce au dispositif tripartite: SADC, personnel de la Centrale et donateurs participants.

VI. COÛTS ET FINANCEMENT ESTIMATIFS DU PROGRAMME

14. Le coût total de fonctionnement de la Centrale et de ses antennes est estimé à 9,7 millions de USD pour la phase expérimentale initiale de trois ans (tableau 1). Ces coûts incluent un montant total de 4,5 millions de USD (46%) pour le personnel mobilisé par les donateurs et recruté localement, personnel des antennes compris; 700 000 USD (7%) pour les voyages locaux et régionaux; 300 000 USD (3%) pour les services de consultants. En outre, un fonds destiné au renforcement des capacités, la formation et à la réalisation d'études spéciales, d'un montant de 1,5 million de USD (15,4%), sera créé pour répondre aux besoins particuliers dans le domaine du renforcement des capacités et/ou aux requêtes spécifiques des États membres dans le domaine du développement rural. Les coûts d'administration de la Centrale pour les trois ans sont estimés au total à 2,7 millions de USD, ce montant incluant 900 000 USD au titre de la mise en place des liens de communication, du matériel s'y rapportant et de l'assistance technique, 500 000 USD au titre du matériel et de 500 000 USD au titre de la location de bureaux.

TABLEAU 1: COÛTS ESTIMATIFS DE LA CENTRALE DE HARARE — 1999 À 2002
(en milliers de USD)

Catégories de coût	1999	2000	2001	2002	Total	%
Fonctionnement de la Centrale		1 316	1 148	1 477	3 941	40,5
Services de consultants		100	100	100	300	3,0
Formation et renforcement des capacités		500	500	500	1 500	15,4
Voyages		210	210	250	670	6,8
Administration de la Centrale	1 044	594	514	634	2 785	28,6
Antennes		133	178	222	533	5,4
Coût total	1 044	2 853	2 649	3 183	9 729	100

15. Les fonds permettant de financer la Centrale et ses antennes proviendront des donateurs participants et des États membres de la SADC. Ces fonds serviront à financer les coûts de fonctionnement, les frais généraux et le coût des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités. Au départ, le partenariat proposé comprendra de grands donateurs multilatéraux (Banque africaine de développement, Union européenne (UE), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), FIDA, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et Banque mondiale) ainsi que des donateurs bilatéraux (Japon, Office allemand de la coopération technique et Agence des États-Unis pour le développement international). Toutefois, ce partenariat sera progressivement élargi de manière à englober de nouveaux membres, en fonction des moyens dont aura été dotée la Centrale en vue d'une gestion adéquate des programmes et compte tenu de la teneur du programme de travail. Tous les autres donateurs multilatéraux et bilatéraux garderont néanmoins un rôle actif dans certaines activités pouvant être exécutées par la Centrale, et participeront à l'élaboration conjointe des stratégies et à la définition des priorités dans le cadre des programmes de travail de la Centrale.

16. Le plan de financement proposé par la SADC, qui est le résultat des consultations initiales menées avec les donateurs partenaires éventuels, est présenté au tableau 2.

TABLEAU 2: PLAN PROPOSÉ POUR LA CENTRALE DE HARARE
(en milliers de USD)

	Japon	UE	Bilatéral	FIDA	PNUD	Banque mondiale	FAO	SADC	Total
Coût total	2 013	2 013	1 412	900	923	1 308	923	237	9 729

- a) Le Japon et l'Union européenne apporteront initialement leur aide aux termes d'un contrat-cadre.
b) Le PNUD, la FAO et la Banque mondiale détacheront du personnel à la Centrale.



VII. RECOMMANDATION

17. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le don d'assistance technique proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: Que, dans le but de financer en partie la Centrale multidonateurs pour la sécurité alimentaire et le développement rural, sur trois ans, commençant en janvier 2000, le Fonds accordera un don d'un montant ne dépassant pas neuf cent mille dollars des États-Unis (900 000 USD) à la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) selon des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

Le Président
Fawzi H. Al-Sultan